

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2004

| | |
|----------------------|--|
| Présents : | PERRIN Raphaël, Maire SCHMIDT Fransceca, BLANC Freddy, Maires Adjoint COMOY René, GAGLIARDINI Joëlle, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, HENRIOT Françoise, |
| Absents excusés | JOUFFROY Catherine qui donne procuration à HENRIOT Françoise , COURVOISIER Monique qui donne procuration PERRIN Raphaël , GAUTHIER CLERC Maurice |
| Secrétaire de séance | SCHMIDT Fransceca |

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28/09/2004 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de la société Hubeau-Ethuin
- Demande au sujet du prix des tickets de garderie
- Demande d'exploitation des bois coupés au Chapeau de Gendarme
- Demande d'une salle au Presbytère
- Proposition de bénévolat
- Charte de la fraternité
- Compte rendu A.D.A.J.H
- Plan de zonage assainissement collectif
- Points divers

I. PROJET MAISON DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire rappelle que les lots suivants avaient été déclarés infructueux lors de la première commission d'appels d'offres :

- 1) Lot 1 : maçonnerie
- 2) Lot 5a : Menuiserie PVC
- 3) Lot 12 : Chauffage

Après une nouvelle ouverture de plis concernant les lots infructueux, les propositions retenues par la commission d'appel d'offres sur l'ensemble du projet sont les suivantes :

| N° Lot | Désignation | Estimation Définitive | Moins-disant | Ecart % | Nom Entreprises retenue |
|--------|-----------------------|-----------------------|--------------|---------|---|
| 1 | Maçonnerie | 130 005.20 € | 159 922.03 € | 23.0% | Entreprise Clement 39200 Villard St Sauveur |
| 2 | Etanchéité | 8 422.23 € | 6 037.20 € | -28.3% | Entreprise SARL Bonnet 25410 Velesme Essart |
| 3 | Charpente | 18 756.87 € | 19 440.01 € | 3.6% | Entreprise Taglione 39400 Morbier |
| 4 | Couverture zingurerie | 13 218.19 € | 13 059.39 € | -1.2% | Entreprise Picard 39200 St Claude |
| 5A | Menuiserie PVC | 24 805.04 € | 27 392.96 € | 10.4% | Entreprise Capelli 39260 Moirans en Montagne |
| 5B | Menuiserie Aluminium | 34 907.65 € | 33 805.73 € | -3.2% | Entreprise Fillon Maillet 39150 Saint Pierre |
| 6 | Menuiserie Bois | 45 408.53 € | 43 530.49 € | -4.1% | Entreprise Capelli 39260 Moirans en Montagne |
| 7 | Platrerie Peinture | 52 982.80 € | 44 809.91 € | -15.4% | Entreprise Reverchon 39300 Crotenay |
| 8 | Plomberie/ Sanitaire | 29 302.00 € | 20 400.29 € | -30.4% | Entreprise Allain 39170 Lavans les St Claude |
| 9 | Carrelage Faïence | 20 810.40 € | 18 788.53 € | -9.7% | Entreprise Sonecc 39300 Champagnole |
| 10 | Sls Souple | 16 983.20 € | 17 821.57 € | 4.9% | Entreprise St Claude Moquette 39200 St Claude |
| 11 | Electricité | 46 046.00 € | 44 649.02 € | -3.0% | Entreprise Portigliati 39200 St Claude |
| 12 | Chauffage | 44 012.80 € | 45 786.47 € | 4.0% | Entreprise MC2 39200 St Claude |
| | | 485 660.91 € | 495 443.60 € | 2.0% | |

Le Conseil Municipal entérine la proposition de la commission d'appel d'offres sous condition :

- Engagement ferme des entreprises sur les prix
- Récupération de la TVA compte tenu de la signature d'un bail emphytéotique.

II. FACTURE TRAVAUX SIVU

Après reprise des décomptes définitifs, il apparaît qu'une facture du lot 1 «terrassements généraux» d'un montant de 6393.34 euros est restée impayée. M. le Maire sollicite l'ouverture d'un crédit afin de régulariser la situation avec l'entreprise Rabasa. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état récapitulatif général prend acte de la régularisation.

| LOTS | Montant Marché | Payé en 2000 | Payé en 2001 | Payé en 2002 | Payé en 2003 | Reste à Payer | sommes totales payées |
|-------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-----------------------|
| TRAVAUX | | | | | | | |
| Terrassement VRD RABAZA | 34 816.10 € | | 19 925.84 € | 8 736.19 € | | 6 393.34 € | 35 055.37 € |
| Enrobés SA ROUTIERE | 10 595.21 € | | | 9 563.66 € | | | 9 563.66 € |
| Espace vert JURA VERT | 10 139.68 € | | | 8 749.08 € | 884.57 € | | 9 633.65 € |

| | | | | | | | |
|---------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| | | | | | | | |
| HONORAIRES | | | | | | | 0.00 € |
| CARBONE 27 | 7 317.55 € | 4 673.41 € | 1 388.55 € | 1 233.72 € | | | 7 295.68 € |
| VERITAS | 1 286.97 € | | 1 273.30 € | | | | 1 273.30 € |
| Coordination SPS | 808.50 € | 444.86 € | | 361.01 € | | | 805.87 € |
| DDE | 609.80 € | | 328.35 € | | 364.04 € | | 692.39 € |
| Géomètre MICHEL | 676.00 € | | | | 675.74 € | | 675.74 € |
| | | | | | | | |
| TOTAL | 66 249.81 € | 5 118.27 € | 22 916.04 € | 28 643.66 € | 1 924.35 € | 6 393.34 € | 64 995.66 € |

III. DEMANDE DE LA SOCIETE HUBEAU-ETHUIN

M. le Maire retrace l'historique de cette affaire :

- La société Hubeau Ethuin a envisagé en 1988 un projet de construction de micro-centrale électrique à Flumen.
- La construction n'a pu voir le jour suite à un refus de permis de construire.
- La-dite société avait acquis pour l'exécution de ce projet un peu plus de 101 hectares de terrain.
- Faute de pouvoir réaliser ce projet et considérant les fonds engagés à perte sur cette opération (environ 300 000 Euros), la société souhaitait pouvoir céder la propriété à la Commune de Septmoncel afin de limiter ses pertes.
- Des tractations avaient été engagées avec la municipalité précédente en présence du PNR et de la DIREN afin d'envisager une cession moyennant le prix de 150 000 Euros.
- Après avoir renouvelé leurs attentes à la municipalité actuelle, M. le Maire avait demandé l'intervention des domaines afin de faire évaluer la propriété. Cette dernière avait été estimée à 30 000 Euros, prix de cession non accepté par le vendeur début 2003.
- La société Hubeau Ethuin sollicite de nouveau le PNR et la Commune afin de réexaminer la question

Considérant le classement du site et la nécessité de le préserver, le Conseil Municipal souligne son intérêt pour l'acquisition par une collectivité de ces terrains. Néanmoins compte tenu de ses contraintes budgétaires, la somme maximale que la Commune est prête à engager pour l'acquisition des ces terrains est de 10 000 Euros. Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour faire part de cette position au PNR et demande à ce dernier d'étudier les possibilités de financement par ailleurs.

IV. DEMANDE AU SUJET DU PRIX DES TICKETS DE GARDERIE

M. le Maire fait part d'une demande concernant le prix forfaitaire de garde quel que soit le temps effectif d'accueil de l'enfant.

Considérant le coût non amorti du service, le Conseil Municipal décide de maintenir le principe de tarification en usage.

V. DEMANDE DE D'EXPLOITATION DES BOIS COUPES AU CHAPEAU DE GENDARME

Une demande de M. Pascal Caire a été enregistrée concernant l'acquisition des bois coupés en aval du Chapeau de Gendarme. Considérant les difficultés d'exploitation et soucieux de voir un nettoyage du secteur, Le Conseil Municipal accepte de voir exploiter ces bois à titre gratuit mais aux conditions d'un nettoyage attentif sans générer de dégâts . Le demandeur sera invité s'il le souhaite à faire un don au CCAS de la Commune.

Les résineux en aplomb de la route devront faire eux aussi l'objet d'une exploitation. M. René Comoy se propose d'étudier la question et les possibilités d'exploitation.

VI. DEMANDE D'UNE SALLE AU PRESBYTERE

Un nouveau groupe de jeunes a émis le souhait d'obtenir une salle au Presbytère afin de pouvoir se réunir.

M. le Maire profite de l'occasion pour faire part de la dissolution du groupe de musique qui était hébergé au Presbytère et qui assurait une prestation gratuite en échange de la location au profit de la kermesse de l'école. Il signale qu'une pièce peut être libérer.

Après discussion des problèmes posés par les regroupements de jeunes sans activité réelle et constatant souvent un certain désœuvrement en lieu public, considérant par ailleurs les problèmes de surveillance et de sécurité, le Conseil Municipal émet de grandes réserves compte tenu de l'âge des demandeurs mais charge M. le Maire de rencontrer les parents en présence des enfants afin de soulever l'ensemble des problèmes posés.

VII. PROPOSITION DE BENEVOLAT

Mme Louisa Aib-Vuillet propose de faire du bénévolat pendant le temps de la Cantine scolaire et souhaite développer des ateliers d'activité en collaboration avec le personnel de la Cantine.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à envisager cette possibilité et reste prêt à établir une convention de bénévolat à la condition que Mme Aib-Vuillet soit titulaire du Bafa et le projet soit soumis à l'équipe pédagogique et aux regards des conseillers municipaux.

VIII. CHARTE DE LA FRATERNITE

M. le Maire fait part d'un courrier appelant les Maires à signer une charte de la fraternité. Considérant que les principes de la charte font partie font d'ores et déjà parti de la politique municipale, Le Conseil Municipal est favorable à la signature.

IX. COMPTE RENDU A.D.A.J.H

M. le Maire fait part du compte rendu de l'assemblée générale qui a été porté à sa connaissance par M. Maurice Gauthier-Clerc.

Le déficit 2004 en anticipant les dépenses de fonctionnement (salaire d'un permanent compris) est de 26 652.62 Euros. Il fait suite aux déficits récurrents des années précédentes en progression constante.

De telles conditions amènent aux propositions suivantes :

1. Licenciement d'Alexina Piffeteau
2. Autorisation de vente du matériel
3. Dissolution de l'association

Le point 1 est entériné. Compte tenu de soutiens financiers nouveaux (notamment une subvention de la ville de St Claude de 3000 Euros), et du besoin réel pour solder les factures à payer, la question de la vente du matériel est remise en question même si une proposition d'achat par les organisateurs de la «percée du vin jaune» offre de garanties d'utilisation du matériel en cas de nouvelles organisations de la Fête du Haut Jura.

Concernant le dernier point, le choix d'une mise en sommeil de l'association plutôt qu'une dissolution est retenue.

M. Le Maire propose, sans obtenir l'assentiment général, d'envisager une participation financière pour maintenir le capital acquis par l'association.

X. PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après présentation du plan de zonage collectif, le Conseil Municipal approuve les propositions faites par le cabinet d'étude et est favorable à le voir soumettre à enquête publique par le SIA du Chapy.

M. Le Maire profite de l'occasion pour soumettre la question au Conseil Municipal d'un lancement d'une étude approfondie du P.L.U. afin d'envisager d'éventuelles modifications.

XI. POINTS DIVERS

M. le Maire fait état de l'avancement des travaux à la maison Jeantet.

En accord avec le Conseil Municipal et suite à l'expertise des problèmes constatés au niveau du ravalement du mur du cimetière, une demande expresse devra être adressée à l'entreprise Christian Perrier lui demandant de remédier aux désordres constatés.

M. Le Maire interroge le Conseil sur sa réflexion quant à une élection partielle visant à procéder au remplacement des conseillers démissionnaires. Les avis restent partagés sur cette question.

Un point sur l'avancement des travaux du terrain multi-activité du Replan est présenté au Conseil Municipal. Le manque de terre et le niveau de pluviométrie ont différé l'achèvement des travaux qui devraient reprendre au plutôt si les conditions le permettent.

Séance levée à 24 H 00

Le Maire,
Raphaël PERRIN